

## Mise en œuvre du Plan d'action en environnement 2011-2015 : Priorités pour l'année 2013

Thème général	Priorité 2013	Actions touchées (PAE 2011-2015)
<b>Eau de surface</b>	Offrir un soutien technique aux différents comités de la MRC, au comité Québec-Vermont, aux municipalités, aux inspecteurs et aux organismes et associations œuvrant en environnement.	1.1.1.1, 1.1.2.1, 1.1.2.2, 5.5.3.2, 5.5.3.3, 5.6.1.1
	Coordonner le programme d'échantillonnage des tributaires initié en 1998.	1.1.3.1
	Collaborer aux travaux du gouvernement du Vermont visant à fixer des objectifs de réduction du phosphore pour le bassin versant du lac Memphrémagog et incluant l'élaboration d'un plan d'action détaillé.	1.1.4.3
	Coordonner le programme de caractérisation des berges des tributaires initié en 2010.	1.1.5.1, 1.1.5.2
	Poursuivre la promotion de la revégétalisation des bandes riveraines en offrant aux municipalités de participer aux commandes d'arbustes indigènes destinés au reboisement des bandes riveraines.	1.1.6.1
<b>Eau souterraine</b>	Offrir une collaboration aux organismes de bassin versant impliqués dans la mise en œuvre du <i>Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec</i> , le cas échéant.	1.2.1.1
<b>Eau potable</b>	Participer aux travaux et consultations organisés par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'élaboration de la <i>stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable</i>	1.3.1.1
<b>Inventaires des GES</b>	Mettre en œuvre le plan d'action élaboré dans le cadre du programme Climat municipalités (2010-2011) et offrir un soutien technique aux municipalités.	2.2.1.1
<b>Érosion des sols</b>	Offrir un soutien technique au comité d'aménagement et aux municipalités en matière de contrôle de l'érosion et d'entretien écologique des fossés.	3.1.1.1, 3.1.1.2, 3.1.1.3
<b>Sols contaminés</b>	Poursuivre la participation au comité de suivi du site d'enfouissement de Coventry, Vermont.	3.2.1.1
<b>Faune et milieu forestier</b>	Préparer des dépliants d'information sur la cohabitation entre les humains et les animaux sauvages, sur l'utilisation des essences de feuillus nobles pour le reboisement et sur les alternatives aux pesticides.	4.1.1.1, 4.2.1.3, 5.5.1.4, 5.5.6.1
	Offrir un soutien technique aux municipalités pour ce qui est de la création ou de l'entretien des tunnels d'arbres.	4.2.1.2
<b>Installations septiques et eaux usées</b>	Lors de la rencontre annuelle du CCE avec le MDDEP, s'enquérir des dossiers importants touchant le territoire de la MRC.	5.1.1.3, 5.1.1.4, 5.3.1.1, 5.5.3.1, 5.5.5.1
<b>Agriculture</b>	Assurer le soutien technique nécessaire lors de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA, coordonné par le service de l'aménagement).	5.2.1.1
	Développer et diffuser sur le site Internet de la MRC un bottin des produits agroalimentaires régionaux.	5.2.3.1
<b>Parc régional</b>	Offrir un soutien aux municipalités en matière de formation des préposés aux stations de lavage et des patrouilleurs nautiques, d'évaluation des options de gestions des eaux usées des embarcations de plaisances, d'évaluation des problème de bruits sur les plans d'eau et des conflits entre les usagers et des possibilités de structure de concertation entre les municipalités riveraines du lac Memphrémagog.	5.4.1.1, 5.5.4.1, 5.5.7.1
<b>Activités</b>	Développer et déployer, lors d'activités municipales, un kiosque d'information.	5.5.1.3

Thème général	Priorité 2013	Actions touchées (PAE 2011-2015)
anthropiques	Développer et opérer un espace virtuel regroupant, par bassin versant, des informations sur la qualité de l'environnement, incluant les études transmises par les associations.	5.5.2.3
	Diffuser, via la plate-forme virtuelle, la liste des priorités annuelles et les bilans annuels.	5.5.2.4
	Collaborer au projet de caractérisation des paysages, coordonné par le service de l'aménagement de la MRC et initié en 2012.	6.1.1.1, 6.1.1.2, 6.1.1.3
Paysages		

Actions **non récurrentes** terminées :

Actions touchées (PAE 2011-2015)	Échéancier	Mise en œuvre
1.1.4.1 Assurer la réalisation du projet de mesure des débits aux embouchures du ruisseau Castle et de la Rivière-aux-Cerises, initié en 2010, en collaboration avec les instances concernées.	2011	La MRC a coordonné les travaux sur la portion québécoise du bassin versant en 2010, 2011 et 2012. Les données recueillies ont permis de définir une relation hauteur d'eau / débit d'écoulement qui servira, entre autres, à valider les modèles théoriques et au développement d'un TMDL <sup>1</sup> par le gouvernement du Vermont.
1.3.1.1 Informer le conseil des nouvelles technologies dans le domaine de la gestion durable de l'eau potable et diffuser de l'information auprès des municipalités et, à la demande de ces dernières, informer les citoyens sur la protection et l'utilisation durable de l'eau potable.	Continu	La MRC a participé à la consultation du MDDEFP sur le Projet de stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable. Les commentaires ont été transmis au MDDEFP le 18 mai 2012.  L'animation scolaire « Le cycle de l'eau : de la goutte de pluie au robinet », qui visait à sensibiliser les élèves du primaire à la protection de l'eau potable, a été présentée dans 47 classes (11 écoles) à l'automne 2012.
3.1.1.3 Promouvoir l'utilisation de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés auprès des municipalités.	2011, 2012	Le guide Méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés, publié en février 2011 par le MTQ, a été envoyé à toutes les municipalités en juillet. Une section d'information a aussi été mise sur le site internet de la MRC, dans la section « environnement ». Une formation destinées au personnel municipal pourra être organisée en 2013 afin de répondre aux besoins des municipalités.

<sup>1</sup> La charge quotidienne maximale totale (TMDL) est un terme de réglementation dans le Clean Water Act de l'Environmental Protection Agency, déterminant la quantité maximale d'un polluant qu'un plan d'eau peut recevoir tout en respectant les normes de qualité de l'eau. Cette étude sera réalisée par l'Agency of Natural Resource du Vermont au cours des prochaines années.

5.1.1.1	Préparer et offrir un protocole visant à faire l'inventaire et l'évaluation des installations septiques des résidences éloignées, conformément à la méthodologie utilisée dans le cadre du programme d'aide à la prévention des algues bleu vert du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (2008).	2011, 2012	Une boîte à outils a été transmise aux municipalités le 25 octobre 2012. Cette trousse de documents comprend: le Guide de réalisation d'un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées situées en bordure des lacs et cours d'eau (MDDEP, juillet 2007); un exemple de fiche de relevé sanitaire et de croquis des dispositifs; des modèles de lettre pour le suivi avec les citoyens; des exemples de règlements municipaux et de jurisprudence et une liste des fournisseurs de services pour l'évaluation de la conformité des installations septiques. Les documents ont été présentés aux inspecteurs municipaux lors d'une formation le 18 octobre.
5.2.2.1	Relancer le projet de caractérisation des cours d'eau en milieu agricole qui a été réalisé par la MRC en 2008 auprès des intervenants concernés. Collaborer en termes de ressources humaines à la poursuite du projet et à la mise en place de mesures correctrices et diffuser les résultats et les bons coups.	2011, 2012, 2013	Un suivi a été effectué auprès des responsables du MAPAQ en novembre 2012. Au total, 69 dossiers ont fait l'objet d'un suivi.
6.1.1.1	Analyser des expériences passées et des projets mis sur pied pour l'obtention du statut de paysages humanisés au Québec ( <i>Loi sur la Conservation du patrimoine naturel</i> ).	2011	En 2011, la permanence a évalué la possibilité de faire appel au statut de paysage humanisé et a plutôt conclu à la pertinence de procéder à une nouvelle caractérisation des paysages (action 6.1.1.2). Le service de l'environnement de la permanence collabore au dossier, piloté par le service de l'aménagement. L'action 6.1.1.3 est, par conséquent, abandonnée.
6.1.1.3	Évaluer si le statut de paysage humanisé (ou d'un autre statut) est approprié à notre territoire et procéder, le cas échéant, à l'ébauche d'un projet pour un secteur particulier de la MRC (incluant une caractérisation).	2013, 2014, 2015	